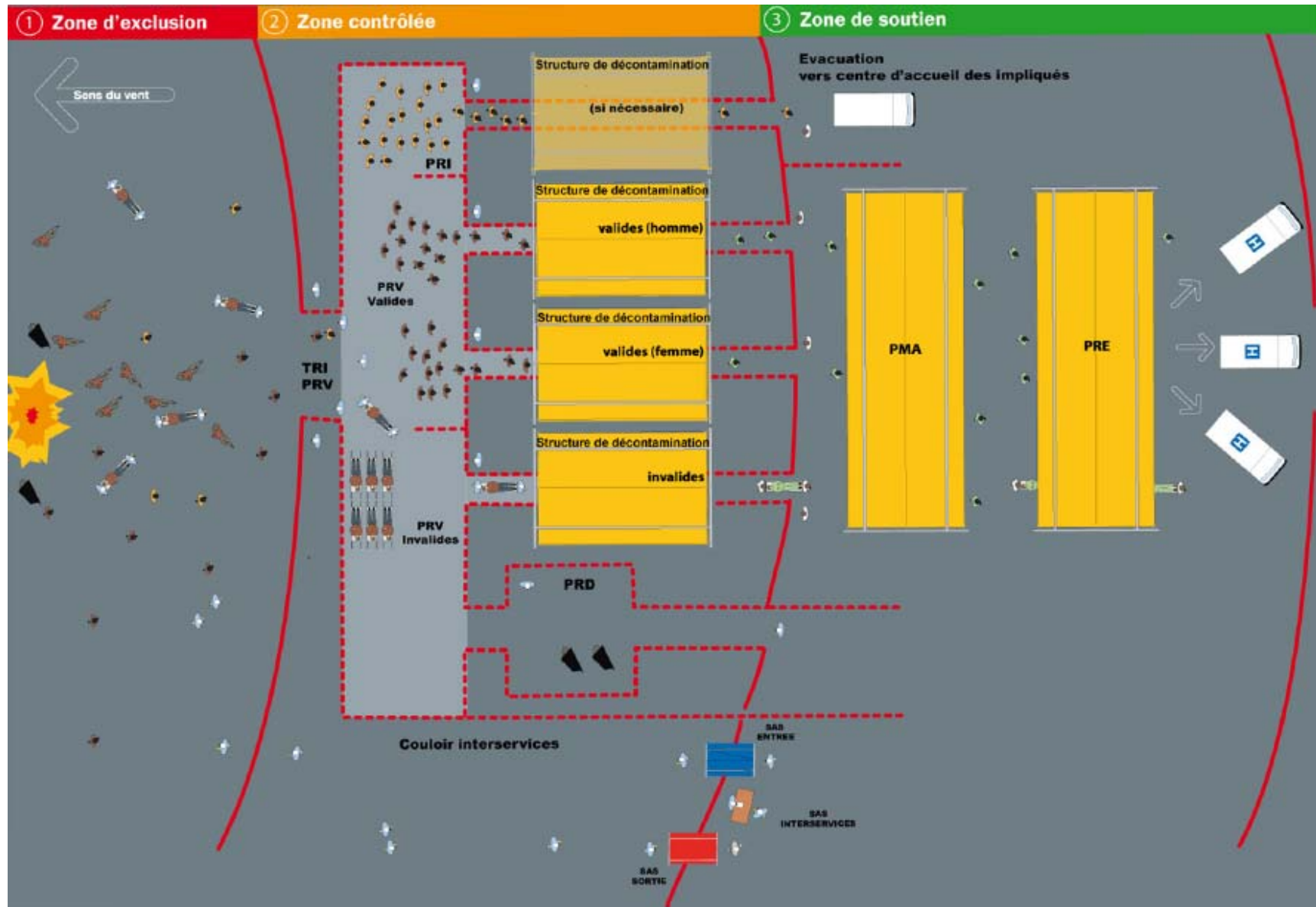


La circulaire 700 : organisation de la gestion des victimes d'attentat de nature chimique

① Zone d'exclusion : zone dans laquelle l'attentat eu lieu. L'évacuation des victimes vers la zone 2 est urgente.

② Zone contrôlée : assistance médicale et décontamination des victimes.

③ Zone de soutien : complément de la prise en charge médicale des victimes.



Missions des intervenants

Pompiers	SAMU / Médecins Pompiers	Forces de l'ordre	Associations de sécurité civiles
Évacuer d'urgence des victimes	Assurer la prise en charge médicale des victimes les plus graves	Assurer la sécurité de la zone d'intervention	Assurer le soutien psychologique des victimes
Assurer le confinement du lieu de l'attentat	Compléter la prise en charge médicale des victimes	Réaliser l'enquête judiciaire	
Décontaminer les victimes	Assurer le transport des victimes vers les hôpitaux	Arrêter les terroristes	
Assurer la coordination de l'ensemble de l'intervention des différents services			